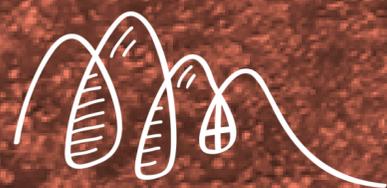


RAPPORT ACTIVITÉ 2023

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Combloux • Cordon • Demi-Quartier •
Domancy • Les Contamines-Montjoie •
Megève • Passy • Praz-sur-Arly •
Saint-Gervais • Sallanches

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

CARTE D'IDENTITÉ ET CHIFFRES CLÉS p.3

FAITS MARQUANTS DE 2023 p.4

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES p.15

01

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

A. Compétences	p.6
B. Organisation	p.6
C. Collecte	p.7
D. Exutoires	p.7

02

INDICATEURS TECHNIQUES

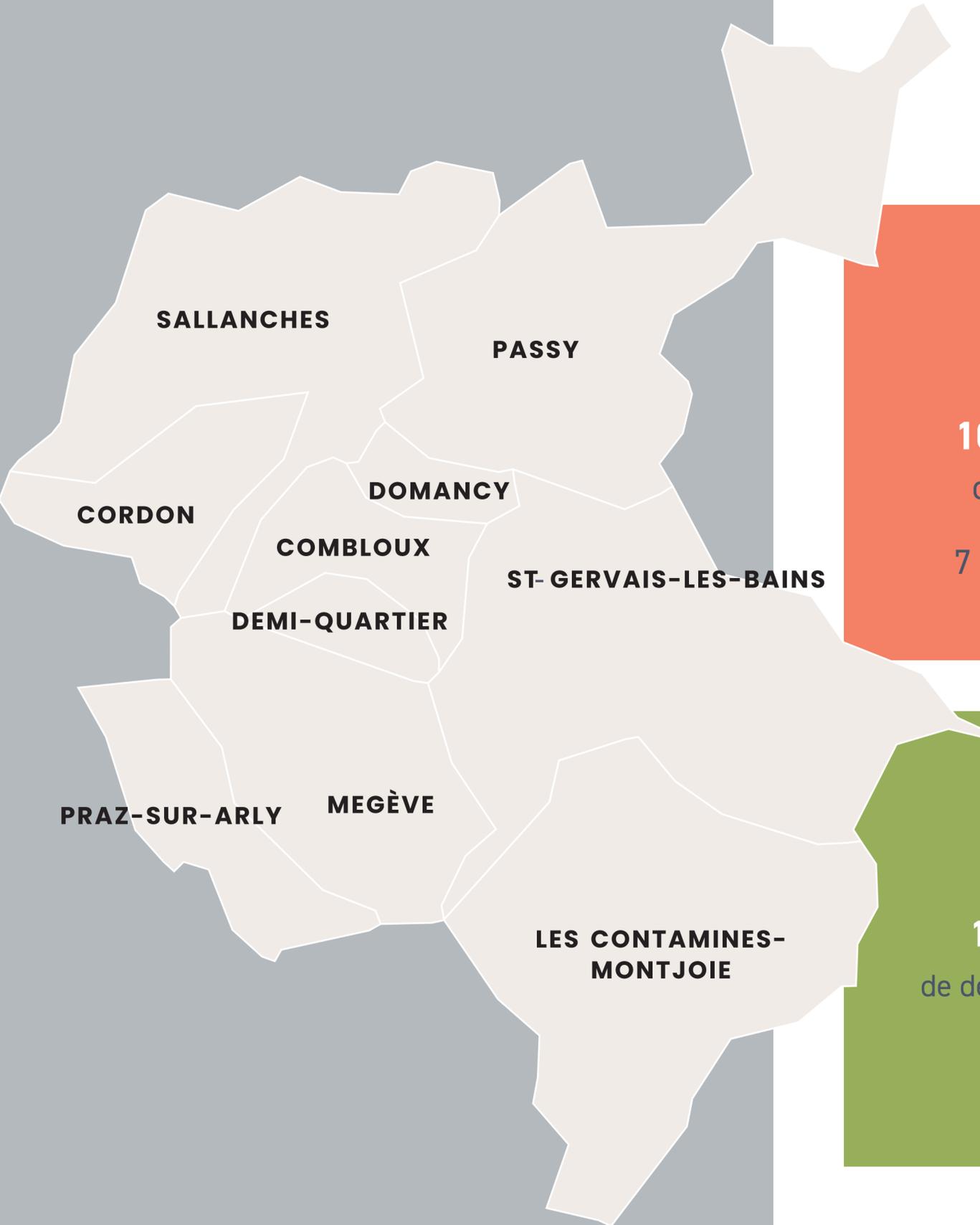
A. Tonnages	p.9
B. Gestion des déchèteries	p.10
C. Communication et prévention	p.11
D. Ordures ménagères résiduelles	p.12
E. Les déchets issus de la collecte sélective	p.12
F. Les déchets issus des déchèteries	p.12
G. Projets à venir	p.12

03

INDICATEURS FINANCIERS

A. Budget de fonctionnement	p.14
B. Budget d'investissement	p.14

CARTE D'IDENTITÉ ET CHIFFRES CLÉS 2023



10 COMMUNES
dont 1 station
thermale et
7 stations de ski



45 310 HABITANTS*
21 % des habitants
ont moins de 18 ans
et 9 % plus de 75 ans
70 235 HABITANTS
population DGF**



39 773 HECTARES
9 % de la Haute-Savoie
117 hab/km² avec
en moyenne
32,5 % de forêt



17 137 tonnes
de déchets collectés en
déchèterie



19 586 tonnes
de déchets collectés dont
13 357 tonnes d'ordures
ménagères, **3 361 tonnes** de
verre et **2 868 tonnes**
d'emballages



- 3,9 %
de collecte de déchets
par rapport à 2022
(OM, tri sélectif et verre)

*chiffres INSEE 2021, **chiffres www.collectivites-locales.gouv.fr

FAITS MARQUANTS 2023



JANVIER

Généralisation de la simplification
des consignes de tri



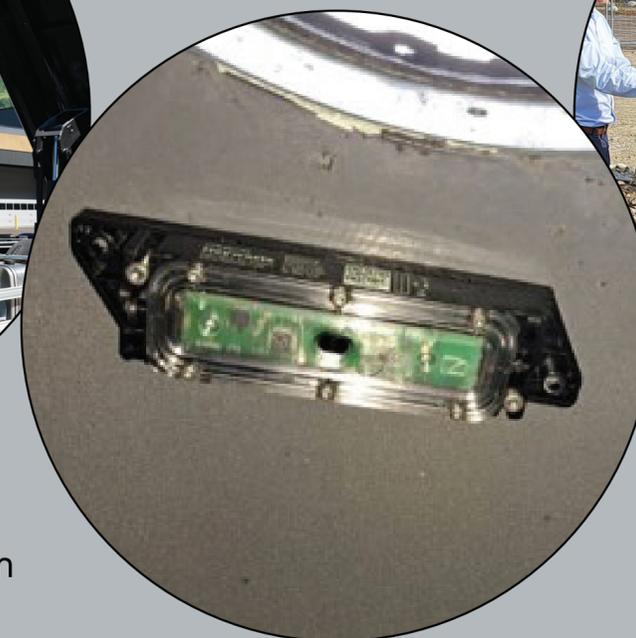
FÉVRIER

Remplacement
de 100 cuves
sur la commune de Passy



JUIN

Lancement de l'élaboration
du Programme Local de
Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés
Réception de deux nouveaux
véhicules de collecte



SEPTEMBRE

Installation de 1450 sondes de
télérelève pour mesurer le taux
de remplissage des cuves sur les
350 points d'apport volontaire



OCTOBRE

Première pierre du bâtiment
technique et démarrage des
travaux

01

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

A. Compétences

B. L'organisation

C. Collecte

D. Exutoires

1. Collecte et traitement des déchets

A. Compétences

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » depuis sa création en 2013 et la reprise aux communes membres.

La compétence « traitement tri » a été transférée au Syndicat Intercommunal de traitement des Ordures Ménagères (SITOM) des Vallées du Mont-Blanc. Depuis 2012, c'est la SET Mont-Blanc, filiale de SITA/SUEZ Environnement, qui exploite l'usine de Valorisation Énergétique dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). En contrepartie, le SITOM paye une contribution forfaitaire et proportionnelle pour les tonnes de déchets traitées.

La collecte s'effectue en régie essentiellement en points d'apport volontaire pour les flux d'ordures ménagères, d'emballages ménagers et de verre.

La gestion des déchèteries est assurée par la CCPMB de la façon suivante :

- Gardiennage (haut de quai) en régie directe pour les déchèteries de Megève, Saint-Gervais et Sallanches.
- Enlèvement des bennes et traitement par un prestataire privé.

La déchèterie de Passy est gérée par le SITOM dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'usine.

B. Organisation

• Moyens humains du service déchets en 2023

FONCTION	MISSION PRINCIPALES	ETP
Responsable du pôle technique	Gestion du pôle (technique, RH, finances)	1
Responsable exploitation	Gestion de la collecte et des déchèteries	1
Assistant logistique	Optimisation des circuits de collecte	1
Assistante administrative	Suivi budgétaire, comptable, facturation déchèterie	1
Agent administratif	Gestion des demandes de cartes d'accès en déchèteries	0,25
Agent parc auto	Entretien parc auto (petite réparation, entretien...)	1
Agents polyvalents	Entretien technique, maintenance des équipements	2
Ripeurs	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	2
Chauffeurs	Conduite des véhicules, remontées d'informations, entretien	14
Agents de déchèteries	Accueil et information des usagers, entretien du site...	8
Saisonniers	Renfort saisons touristiques	2



Les agents de collecte sont organisés sur 2 lieux de prise de poste :

- au centre Technique Municipal à Sallanches,
- au centre Technique Municipal à Passy.

À noter, à partir de septembre 2024, la prise de poste des agents se fera sur un nouveau centre technique situé à Passy.



• Moyens matériels du service déchets en 2023

- Les installations de pré-collecte

Au moment de la prise de compétence, le territoire de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc disposait d'équipements de pré-collecte très variés entre les types de contenants et les systèmes de préhension.

Des investissements ont été réalisés ces dernières années pour optimiser et harmoniser la collecte.

- Nombre de points d'apport volontaire (PAV) par communes :

Combloux	Les Contamines - Montjoie	Cordon	Demi-Quartier	Domancy	Megève	Passy	Praz-sur-Arly	Saint-Gervais	Sallanches
22	24	5	8	10	37	75	12	51	79

- Total du parc de conteneurs au 31 décembre 2023 :

Communes	Conteneurs semi enterrés			Conteneurs enterrés			Colonnes aériennes			TOTAL de cuves	TOTAL de nombre de points de collecte
	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE	OM	TRI	VERRE		
TOTAL 2023	635	437	294	25	14	13	15	14	18	1 465	323
TOTAL 2022	615	422	289	22	12	11	16	20	22	1429	316

En 2023, 7 nouveaux points de collecte ont été installés et 6 points ont fait l'objet d'un ajout d'une ou plusieurs cuves supplémentaires. L'ensemble des cuves des points d'apport volontaire du territoire sont lavées et désinfectées au moins 2 fois par an, au printemps et à l'automne par un prestataire. Un nettoyage en surface est également réalisé au cours de l'été sur les dômes et les opercules de remplissage par un agent du service.



10 camions-grues et un véhicule en location pour la haute saison (décembre à mars),

2 camions ampliroll dont un consacré au verre,

1 camion-benne simple.



7 points d'apport volontaire supplémentaires installés en 2023 et 6 points rénovés (rajout de cuves supplémentaires)



- 1 unité de valorisation énergétique
- 1 quai de compaction pour les emballages ménagers
- 1 plateforme de stockage de verre



Collecte organisée sur **5, 6 ou 7 jours** suivant les saisons

C. Collecte

• Fréquence de collecte

L'organisation des tournées se fait selon les 3 périodes de l'année. Ces différentes périodes correspondent à l'activité touristique et influencent fortement les tonnages collectés (hiver, été, reste de l'année).

La collecte est organisée sur 5, 6 ou 7 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche et jours fériés selon les saisons).

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

• Mode de collecte

Le matériel de pré-collecte était assez hétérogène sur le territoire. Cependant, le programme de densification des points d'apport volontaire en conteneurs semi-enterrés a permis d'optimiser les tournées et d'harmoniser le type de matériel : transport et grue.

D. Exutoires

Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont apportés directement sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE), gérée par délégation de service public par la SET Mont-Blanc, filiale de Suez,
- d'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables. Les emballages y sont compactés puis transféré au centre de tri Excoffier à Chêne-en-Semines,
- d'une plateforme de stockage du verre avant envoi au verrier OL Manufacturing qui se charge de l'acheminement vers d'autres verriers situés à Beziers (34) et à Gironcourt (88).

02

INDICATEURS TECHNIQUES

A. Tonnages

B. Gestion des déchèteries

C. Communication et prévention

D. Ordures ménagères résiduelles

E. Les déchets issus de la collecte sélective

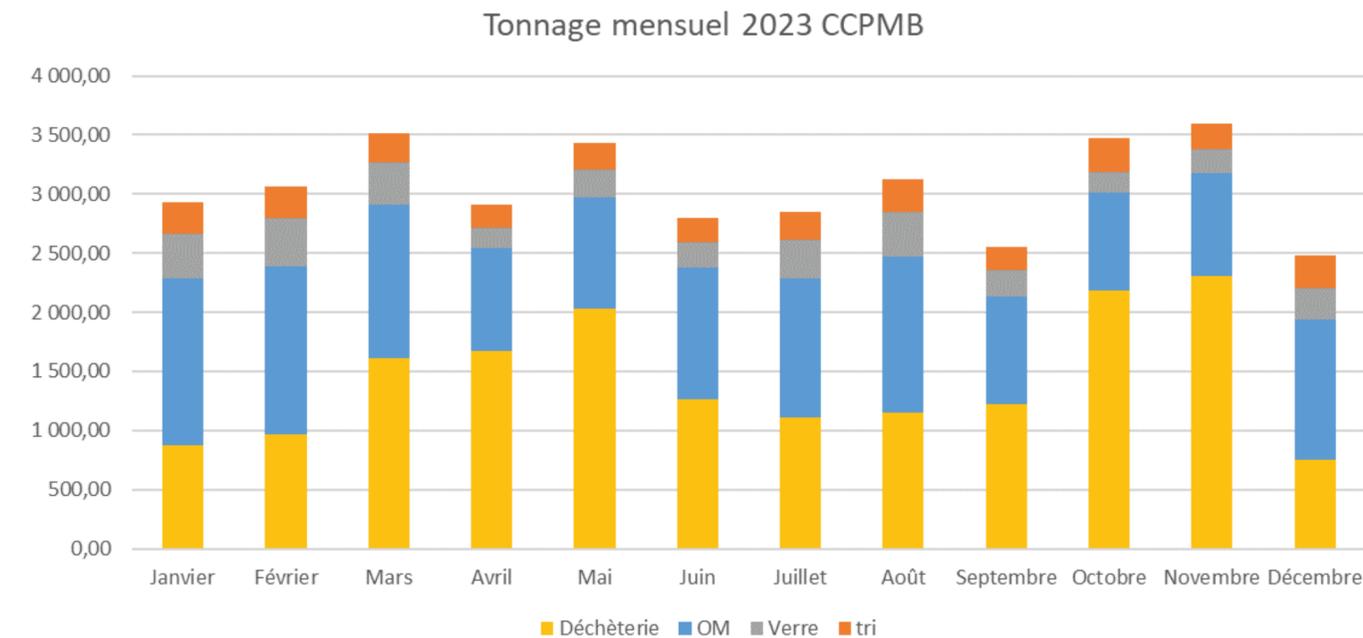
F. Les déchets issus des déchèteries

G. Projets à venir

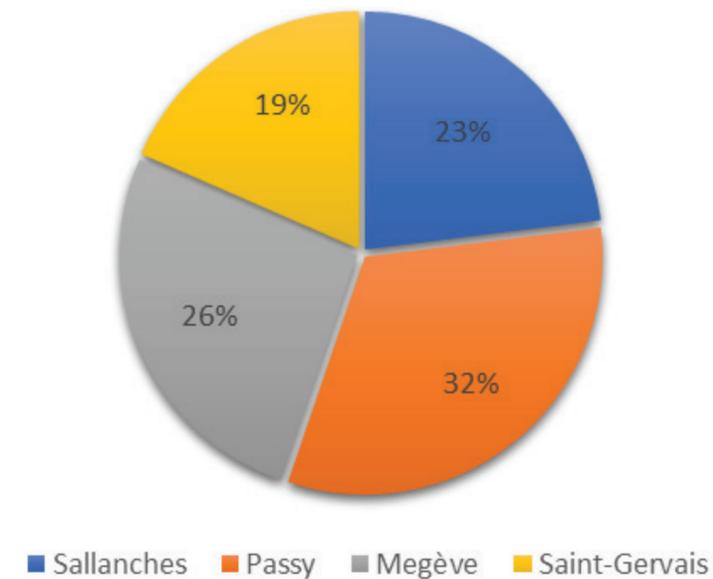
2. Indicateurs techniques

A. Tonnages

Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre à compte dans l'organisation globale du service.



Répartition des tonnages 2023 par déchèterie tous flux, gravats compris



19 586 tonnes de déchets collectés (hors déchèteries) en 2023, soit une diminution de 3,9 % par rapport à 2022



Environ 278 kg de déchets collectés par habitant* en 2023 (verre, OM et tri sélectif)

	Déchèterie (hors verre)		Ordures ménagères		Collecte sélective		Verre		Ensemble des déchets (hors déchèteries)	
	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*	Tonnage collectés	Kg/hab*
2023	17 137	243	13 357	190	2 868	40	3 361	47	19 586	278
2022	19 384	275	14 011	199	2 791	39	3 514	50	20 316	289
Variation 2022/23	-11,6 %		- 4,7 %		+ 2,5 %		- 6 %		- 3,9 %	

On observe une diminution globale des tonnages de déchets collectés en 2023 par rapport à 2022.

*population DGF de 70 235 habitants, source www.collectivites-locales.gouv.fr



B. Gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire :

les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches sont gérés :

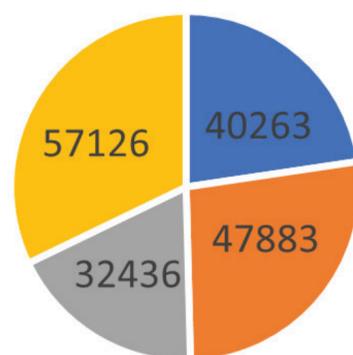
- en régie pour le haut de quai (accueil gardiennage),
- en prestation privée pour le bas de quai (marché avec l'entreprise Excoffier).

• Accès en déchèteries

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement intérieur. Les accès en déchèterie sont règlementés et se font par lecture des plaques minéralogiques. Une inscription au préalable est obligatoire soit sur ccpmb.fr, soit par courrier, soit dans les locaux de la CCPMB.

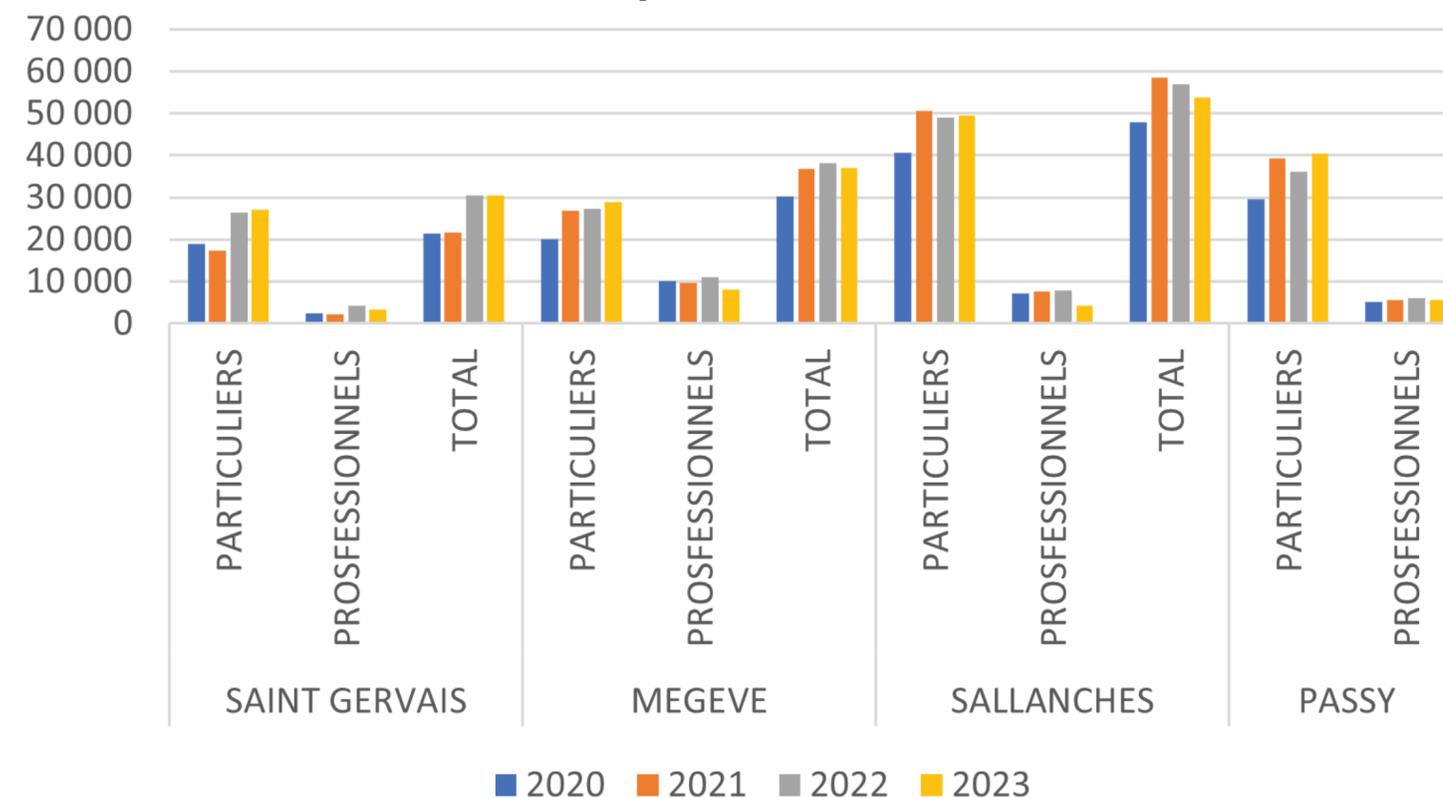
Les professionnels ont également accès aux déchèteries. Quatre flux (gravats, incinérables, bois et végétaux), sont facturés.

Nombre total des passages en déchèterie sur l'année 2023



■ Megève ■ Passy ■ Saint Gervais ■ Sallanches

Évolution du nombre de passages en déchèterie sur les quatre dernières années



On observe une stabilité du nombre de passages en déchèterie, on note cependant une affluence plus soutenue pendant les mois de mai/juin et septembre/octobre.

Hormis en 2020 (année du COVID19), le nombre de passages en déchèterie reste stable sur les 4 dernières années.

Les passages sont assez bien répartis entre les 4 déchèteries même si Sallanches enregistre un nombre de passages légèrement supérieur.



Hormis pour 2020 (année du COVID19, le nombre de passages en déchèterie reste stable sur les 4 dernières années)



Les passages sont assez bien répartis sur les 4 déchèteries même si Sallanches enregistre un nombre de passages légèrement supérieur

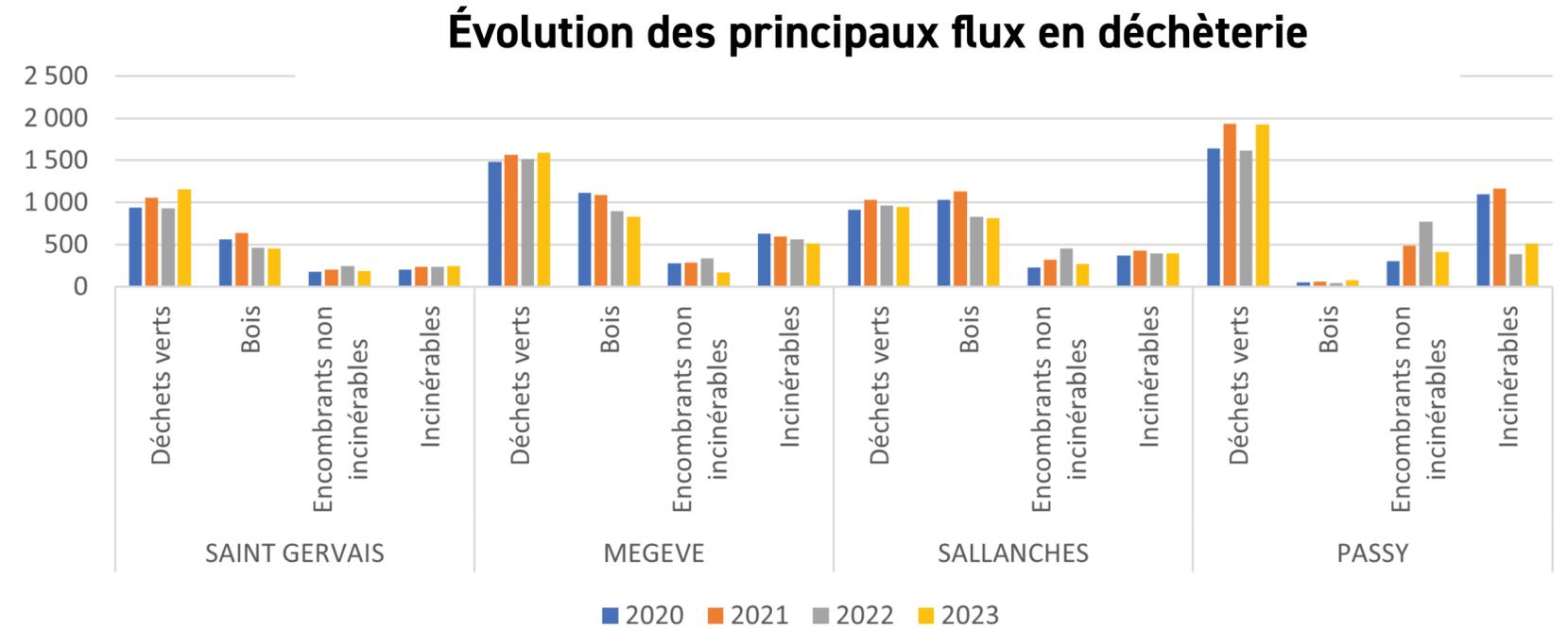
• **Traitement**

Les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets :

	Traitement	Lieux
Bois A (bois vierge de tout traitement)	Valorisation énergétique en chaufferie	Chaufferie Idex Energies Annecy (74)
Bois B (bois peint ou contre collé)	Valorisation en plaques de panneaux de particules	Société Saviola (Italie)
Bois (Palette)	Excoffier – Annecy récupération	Remise sur le marché de palettes. Centre de valorisation du bois
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches et Villy-le-Pelloux (74)
Déchets verts	Compostage	Compostiere de Savoie Perrignier (74)
Incinérables Encombrants incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom des Vallées du Mont-Blanc Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement Production d'électricité	Suez, Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Excoffier Chêne-en-Semine (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy- Le-Pelloux (74)
DMS	Recyclage Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Centre de traitement de TREDI Salaise-sur-Sanne (38)

• **Flux collectés**

Les principaux flux varient de la manière suivante :



Les différents flux restent assez stables au cours les 4 dernières années, même sur 2020. On note toujours des tonnages importants pour le flux des déchets verts, qui représente un quart de la totalité des apports en déchèterie.

Les flux sont assez équitablement répartis entre les quatre déchèteries sauf pour le bois, dont les tonnages sont plus élevés sur le site de collecte de Saint-Gervais et plus faibles sur le site de Passy.



Les différents flux restent assez stables entre les 4 dernières années, même sur 2020



Les déchets verts, représentent un quart de la totalité des apports en déchèterie

C. Communication et prévention

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué au SITOM des Vallées du Mont-Blanc les compétences :

- Le traitement des déchets,
- La communication et la sensibilisation,
- La prévention des déchets notamment via le développement du compostage.

• Communication et sensibilisation

Le SITOM accorde une attention particulière au jeune public en proposant des animations scolaires les aidant à se familiariser au monde des déchets : 69 interventions auprès des élèves de la CCPMB ont été menées.

D'autres animations grand public, pour informer et sensibiliser la population résidentielle et touristique ont lieu tout au long de l'année : stands d'information, ramassage des déchets, journées portes ouvertes...

Le SITOM intervient également pour former les établissements professionnels sur la gestion et la réduction de leurs déchets.

De nombreux supports de communication sont à disposition auprès des mairies, offices de tourisme ou en commande sur internet.

Avec la simplification du geste de tri en janvier 2023, le SITOM a intensifié les actions de sensibilisation menées en faveur du tri des déchets. La CCPMB s'est chargée de modifier l'intégralité de la signalétique avec les nouvelles consignes sur les conteneurs des PAV.



En 2023, le SITOM a réalisé
69 interventions
en milieu scolaire



456 nouveaux foyers
ont été équipés de
composteurs en 2023



721 m³ de
branchages broyés



• Prévention

Afin d'atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par le SRADDET, la loi AGEC et le PLPDMA de la CCPMB, le SITOM assure différentes actions de prévention.

Depuis 2009, des composteurs domestiques sont vendus au tarif de 15 €. Au total, 4760 maisons sont équipées avec un composteur sur le territoire de la CCPMB dont 456 nouveaux foyers en 2023.

Des sites de compostage partagé (pieds de résidence, quartiers et professionnels) sont également installés pour permettre à tous de composter. Ce sont 110 sites de compostage partagé qui sont répartis sur le territoire. En

2024, le développement et la gestion des sites de quartier seront assurés par la CCPMB.

La première campagne de broyage a eu lieu à l'automne. 128 interventions ont été honorées sur la CCPMB. Le volume de branchages broyés s'élève à environ 721 m³.

D'autres actions visant à réduire les déchets sont également développées : l'animation d'ateliers couches lavables, l'accompagnement des événements avec le prêt d'écoverres et de poubelles de tri, la collecte de déchets spécifiques comme le textile...

D. Ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, située à Passy.

Elle accepte :

- les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc, Vallée de Chamonix Mont-Blanc et Arlysère pour le Val d'Arly),
- les déchets incinérables et encombrants des déchèteries,
- les déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité,
- les déchets d'activités économiques résiduels,
- les boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées :

- les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits des mâchefers et recyclés,
- les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation,
- les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.



Projet 2024 : réfection des déchèteries de Sallanches, Saint-Gervais et Megève.



E. Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire est transporté vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc situé à Passy pour y être compacté. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans un centre de tri d'Excoffier : L'éco pôle de Chêne-en-Semine.

Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé.

F. Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. L'ensemble des flux est dirigé vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation, ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.

G. Projets à venir

- Programme de rénovation des déchèteries de Megève et Saint-Gervais et reconstruction de celle de Sallanches.
- Validation du programme d'actions de prévention PLPDMA au 1^{er} trimestre 2024.
- Mise en oeuvre du plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

03

INDICATEURS FINANCIERS

A. Budget de fonctionnement

B. Budget d'investissement

3. Indicateurs financiers

A. Budget de fonctionnement

• Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2023 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2022
011 - Charges à caractère général	3 001 300 €	2 531 797 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 432 160 €	1 361 012 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 840 925 €	3 840 923 €
66 - Charges financières	5 883 €	5 883 €
67 - Charges exceptionnelles	253 100 €	252 541 €
022 - Dépenses imprévues	604 318 €	0 €
Dépenses réelles de fonctionnement	9 137 686 €	7 992 158 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 332 839 €	0 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 666 867 €	1 666 669 €
Dépenses totales de fonctionnement	14 137 392 €	9 658 828 €

• Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2023 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2023
013 - Atténuations de charges	20 000 €	26 189 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 000 €	303 662 €
73 - Impôts et taxes	10 154 200 €	10 217 643 €
74 - Dotations, subventions et participations	150 000 €	131 321 €
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €	35 945 €
77 - Produits exceptionnels	200 000 €	104 085 €
Recettes réelles de fonctionnement	10 711 200 €	10 687 527 €
Opérations d'ordre de transfert	108688 €	108688 €
Recettes totales de fonctionnement	10 819 888 €	10 796 215 €



Le taux de réalisation des **dépenses réelles** par rapport au budget prévisionnel est de 87,46 % (89 % en 2022)



Le taux de réalisation des **recettes réelles** par rapport au budget prévisionnel est de 99,78 % (104 % en 2022)

B. Budget d'investissement

• Dépenses

Chapitres	Crédits ouverts 2023 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	55 947 €	55 947 €
20 - Immobilisations incorporelles	230 500 €	41 513 €
204 - subventions d'équipement versées	0 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	5 450 089 €	2 594 428 €
23 - immobilisations en cours	1 703 600 €	0 €
020 - Dépenses imprévues	350 500 €	0 €
Dépenses réelles d'investissement	7 790 636 €	2 691 889 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 688 €	108 688 €
Dépenses totales d'investissement	7 899 324 €	2 800 578 €

• Recettes

Chapitres	Crédits ouverts 2023 Budget Prévisionnel + supplémentaire + décision modificative	Compte administratif 2023
10222 - F.C.T.V.A.	523 550 €	301 091 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	280 351 €	280 351 €
13 - Subventions d'investissement	0 €	0 €
23 -Avance versée commande immo	0 €	0 €
Recettes réelles d'investissement	803 901 €	581 442 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 666 867 €	1 666 669 €
021 - Virement à la section d'investissement	3 332 839 €	0 €
Recettes totales d'investissement	5 803 607 €	2 248 112 €



Le taux de réalisation des **dépenses réelles** par rapport au budget prévisionnel est de 57 % (50% en 2022)



Le taux de réalisation des **recettes réelles** par rapport au budget prévisionnel est de 74 % (74 % en 2022)

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

CITEO

Éco-organisme national ayant en charge le développement de la collecte sélective, et qui, à ce titre, subventionne les collectivités l'ayant mise en place.

CS (Collecte Sélective)

Collecte de certains flux de déchets (recyclables) préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

DA (Déchets Assimilés)

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Déchets présentant un risque pour la santé humaine ou l'environnement au regard de leur caractère toxique et dangereux (solvants, métaux lourds, pesticides...). Ils nécessitent un traitement adapté.

DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Électroniques)

Petits et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et hi-fi, écrans...

Déchets inertes

Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DM (Déchets Ménagers)

Tous déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA (Déchets Ménagers Assimilés)

Ils sont constitués des déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux. Ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte et leur traitement : ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Filière Éco-Mobilier présente sur les déchèterie (meubles, matelas, couettes...)

EMR

Emballages Ménagers Recyclables

OM (Ordures Ménagères)

Elles sont issues de l'activité quotidienne des ménages. Elles se composent des OMR, de la CS et des déchets collectés en déchèterie.

OMA (Ordures Ménagères et Assimilées)

Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets produits quotidiennement par les ménages et les producteurs non ménagers qui sont pris en charge par le service public de gestion des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement). Les déchets produits occasionnellement par les ménages (les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats...) en sont exclus.

Recyclage

Retraitement des matériaux ou des substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance, ou sont incorporés, à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé, conçu et fabriqué pour un usage particulier, est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) des Vallées du Mont-Blanc

Il assure la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés collectés. Il regroupe 3 intercommunalités (CCPMB, CCVCMB et CA ARLYSÈRE) et s'étend sur 20 communes. Il assure également les missions de communication et de prévention de la gestion des déchets.

Valorisation

Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique

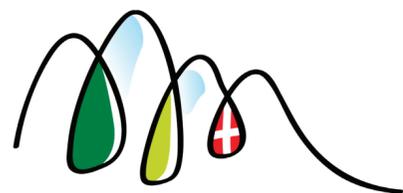
Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Valorisation Matière

Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation Organique

Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.



Pays du Mont-Blanc

communauté de communes

Combloux - Cordon - Demi-quartier
domancy - Les Contamines-Montjoie
Megève - Passy - Praz-sur-Arly
Saint-Gervais - Sallanches

 PAE du mont-blanc
648, chemin des prés caton
741900 PASSY

 04 50 78 12 10

 ccpmb.fr
 